

DECOUVERTE METIER INFIRMIER

CONTRAT D'ENGAGEMENT FINANCIER

Entre :

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de CAMBRAI, représenté par
Madame Laurence CASTEL, Directeur des soins.

Enregistré auprès du Préfet de Région Nord Pas de Calais sous le numéro : 31 59P 0083 59

Numéro de SIRET : 265 906 784 00193 Code APE : 8542Z : Enseignement supérieur

Ci-après « l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de CAMBRAI »,

Et,

M.....

Adresse

Ci-après « le candidat » ou « son représentant légal » pour les candidats de moins de 18 ans,

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à la formation « Découverte du métier Infirmier ».

Article 2 : Déroulement et coût de la formation

Le candidat ou son représentant légal s'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de la formation :

- **180€ TTC**

Cette formation se déroulera du **lundi 14 au vendredi 18 février 2022**.

Article 3 : Conditions de prise en charge financière de la formation

Toute formation débutée est due dans sa globalité.

En cas d'interruption en cours de formation, le coût de la formation reste acquis à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de CAMBRAI.

Article 4 : Facturation de la formation

L'inscription sera validée à réception du dossier d'inscription et du chèque de 180€ à l'ordre du « Trésor Public ». Un justificatif de paiement sera transmis attestant de la réception du chèque.

Article 5 : Obligation du candidat

Le candidat s'engage à être présent à la formation en présentiel à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers. Une attestation de fin de formation sera remise au candidat à l'issue de la formation.

Le candidat s'engage à respecter le règlement intérieur institutionnel joint à ce contrat d'engagement.

Article 6 : Assurance spécifique durant la période de formation

Le candidat ou son représentant légal possède une responsabilité civile et une couverture sociale.

Assurance.....Numéro d'adhésion

Article 7 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le candidat ou son représentant légal, bénéficie d'un délai de 8 jours pour se rétracter.

Il en informe l'Institut de Formation en Soins Infirmier du Centre Hospitalier de CAMBRAI par lettre recommandée avec accusé de réception.

- J'accepte et je m'engage à respecter les clauses du présent contrat d'engagement.
- J'accepte et je m'engage à respecter le règlement intérieur institutionnel

Fait à

Le

Signature du candidat

*Précédée de la mention « lu et approuvé »
Signature du Représentant légal pour les candidats de moins de 18 ans (père ou mère) obligatoire*

**Laurence CASTEL
Directeur des Soins**